

<https://ricochets.cc/Die-Les-terres-cultivables-de-CHAMARGES-doivent-rester-un-bien-commun.html>



Die : Les terres cultivables de CHAMARGES doivent rester un bien commun

- Les Articles -

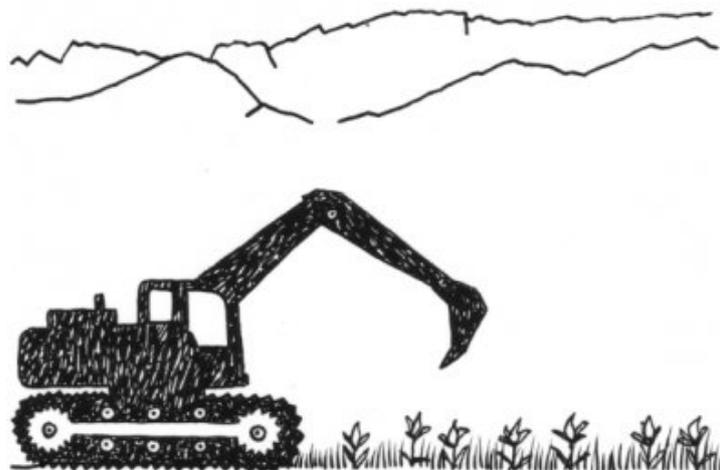
Date de mise en ligne : lundi 20 février 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Début mars 2023, la Communauté de Commune du Diois prévoit d'engager les travaux d'extension de la Zone d'Activité de Cocause (au Nord de Die). Cela veut dire que, dans l'année qui vient, 5 hectares supplémentaires de terres cultivables risquent de disparaître de manière irréversible sous le bitume. Et ce pour un coût de 3 millions d'euros...

Pourquoi cette obstination ?

Malgré la pandémie, la crise énergétique et la flambée des prix, les rapports de plus en plus alarmants sur le climat, les questions d'installations agricoles de plus en plus difficiles, la CCD préfère sacrifier l'autonomie alimentaire du territoire en continuant à appliquer un modèle de développement économique dépassé. Plutôt que de faire le choix politique de maintenir ces terres au service de l'intérêt général, la CCD veut les céder à des intérêts privés et à la spéculation foncière. Pourquoi cette obstination ?



Die : Les terres cultivables de CHAMARGES doivent rester un bien commun Non aux travaux de destruction de ces terres début mars par la CCD

Pourtant, d'autres possibilités ont été proposées par des citoyen·nes ; depuis Juin 2020, le collectif La Tulipe Sauvage - avec le soutien de plus de 1000 signataires de sa pétition - a rencontré les élu·es de Die, la CCD et des acteurs privés pour proposer d'autres possibilités d'aménagements et demander :

- un arrêt immédiat et définitif de toute artificialisation de nouvelles terres agricoles, y compris celles ayant été déclassées et n'étant pas encore construites
- un statut de protection des terres agricoles
- aucune vente de terres appartenant aux collectivités locales.

Nous n'avons pas été entendu·es.

Prochain conseil communautaire de la CCD jeudi 23 février à 17h30 à l'ESAT de Recoubeau

Interpellons les élu·es pour exiger un moratoire sur le devenir de ces terres arables appartenant à la collectivité et pour que le sujet soit remis en débat au plus vite.

Le prochain conseil communautaire de la CCD se réunit jeudi 23 février à 17h30 à l'ESAT de Recoubeau et débatera notamment de son budget 2023.

Venez nombreux·ses à l'assemblée générale qui se tiendra le même jour à 16h00 au Tas de Fumier (Recoubeau - route de la Gare - croisement route de Luzerand).

Covoiturage 15h30 parking de Meyrosse à Die.

Les terres cultivables de Chamarges doivent rester un bien commun !

- ▶ Collectif La Tulipe Sauvage // latulipesauvage chez riseup.net
- ▶ Confédération paysanne Drôme // drome chez confederationpaysanne.fr

- ▶ Tract-affiche à imprimer et diffuser :



Die : Les terres cultivables de CHAMARGES doivent rester un bien commun non à la bétonisation prévue début mars par la CCD - Tract/affiche